

PUBLICATION LE 16 juin 2017

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE XML

Cet avis sera transmis au format XML aux supports suivant :
BOAMP

AVIS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

VILLE DE SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMINM. Thierry COUSIN - Le Maire
215 Route de Saint Mesmin
45750 saint pryve - saint mesmin
Tél : 02 38 22 63 63 - Fax : 02 38 66 20 56**Correspondre avec l'Acheteur**

L'avis implique un marché public.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

Objet	Aménagement de la rue de salle des fêtes		
Référence	17AT-0016-V		
Type de marché	Travaux		
Mode	Procédure adaptée		
Lieu d'exécution	Rue de la salle des fêtes 45750 ST PRYVE ST MESMIN		
DESCRIPTION	Aménagement de la rue de salle des fêtes entre le n°13 et le carrefour avec la RD951. Les travaux comprennent : - la dissimulation des réseaux téléphonique, électrique BT et éclairage public. - la réfection de la voirie, sur un linéaire de 150 ml, la pose de bordures et caniveaux et la réalisation de trottoirs conformes à la loi sur l'accessibilité. - la réalisation d'un réseau éclairage public avec des candélabres équipés de lanternes à leds en cohérence avec l'environnement et la politique de renouvellement du parc de la commune. - la réalisation d'une signalisation verticale et horizontale		
Forme	Prestation divisée en lots : Oui Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots . Les variantes sont acceptées		
Lots	Libellé	Estimé € HT	Mini € HT Maxi € HT
N° 1	Voirie		
N° 2	Signalisation et marquage		
N° 3	Eclairage public		

Conditions relatives au contrat

Cautionnement Il est appliqué une retenue de garantie dont le montant est égal à 5.00 % du montant HT initial du marché, augmenté, le cas échéant, du montant des avenants. La retenue de garantie est prélevée par fractions sur chacun des versements autres qu'une avance.
La retenue de garantie peut être remplacée par une garantie à première demande dans les conditions prévues à l'article 123 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
Il ne sera accepté aucune caution personnelle et solidaire.

Lorsque le titulaire est un groupement conjoint, chaque membre du groupement fournit une garantie correspondant aux prestations qui lui sont confiées. Si le mandataire du groupement conjoint est solidaire de chacun des membres du groupement, la garantie peut être fournie par le mandataire pour la totalité du marché.

Financement

Sur fonds propres, paiement par mandat administratif à 30 jours.

Conditions de participation**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat**

:

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.
- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature _ Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- NOTI 2 ou attestations fiscales et URSSAF datant de moins de 6 mois attestant que le candidat est en règle au regard de ses obligations fiscales et sociales ;
- Extrait K-bis ou RCS datant de moins d'un an ;
- RIB.

En outre, le candidat indiquera son chiffre d'affaires sur les trois derniers exercices clos ainsi que le nombre de ses salariés au 1er janvier de ces mêmes exercices.

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

50 % : Prix

50 % : Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

Renseignements	<u>Correspondre avec l'Acheteur</u>
Documents	<ul style="list-style-type: none">• <u>Règlement de consultation</u>• <u>Dossier de Consultation des Entreprises</u>
Offres	Remise des offres le 07/07/17 à 12h00 au plus tard. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français. Unité monétaire utilisée, l'euro. Validité des offres : 90 jours , à compter de la date limite de réception des offres.
Dépôt	<ul style="list-style-type: none">• <u>Déposer un Pli dématérialisé</u> <p>Dépôt sous pli à l'adresse suivante : Mairie de St Pryvé St Mesmin Accueil 215 Route de St Mesmin 45750 ST PRYVE ST MESMIN Dépôt par porteur : Aux heures d'ouverture de l'accueil</p>
Renseignements complémentaires	Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus Mairie de St Pryvé St Mesmin M. Gérard MAILLET Pôle Ingénierie et Aménagement 215 route de St Mesmin 45750 ST PRYVE ST MESMIN Tél : 02 38 22 63 63 <u>gmaillet@saint-pryve.fr</u>
Recours	Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif d'Orléans 28, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cedex 1 Tél : 02 38 77 59 00 - Fax : 02 38 53 85 16 <u>greffe.ta-orleans@juradm.fr</u> Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Cf. le Greffe du Tribunal Administratif, à l'adresse ci-dessus. Envoi le 16/06/17 à la publication

